

Année 3, numéro 9 , Novembre 2007

Forum de concertation et AGA 2007

L'activité «Forum de concertation et assemblée générale annuelle 2007» organisée conjointement avec la Chaire des caisses populaires en gestion des coopératives, s'est avérée un franc succès. Celle-ci avait lieu les 19 et 20 octobre dernier à Tracadie-Sheila réunissant soixante-cinq (65) participants dont la plupart étaient des délégués d'organisations coopératives membres, soit de caisses populaires acadiennes et autres coopératives francophones du Nouveau-Brunswick.

Faisant suite à la conférence d'ouverture, les participants furent informés lors de l'AGA, du bilan financier et des projets coopératifs assistés par la CDR durant l'année écoulée ainsi que des projections. L'activité forum a surtout permis aux participants de réfléchir à différents mécanismes de soutien existants par rapport au développement de coopératives et potentiellement applicables au Nouveau-Brunswick que ce soit en terme de fonds de démarrage, encadrement législatifs, capital patient, garanties d'emprunt, incitatifs fiscaux, programme d'entrepreneuriat collectif et autres.

Un panel regroupant quatre représentants de coopératives non traditionnels, soit du domaine agricole, de l'habitation, de la santé et de la culture, a donné un bon aperçu des défis liés au développement et à la croissance e telles coopératives.

Suite à la présentation du rapport d'un comité de la CDR-Acadie chargé d'étudier les mécanismes de soutien existants dans différentes provinces et de suggérer des avenues potentielles, les participants furent appelés à prioriser les outils et mécanismes de soutien qui leurs apparaissaient les plus pertinents et le mieux adaptés à la réalité acadienne et néo-brunswickoise. Les résultats de cet exercice effectué en ateliers seront utilisés lors d'une séance de planification stratégique de la CDR-Acadie qui doit avoir lieu très prochainement.



Sommaire:

Forum de concertation et AGA 2007..... 1
 Extraits de la conférence d'ouverture par Michel Lafleur.....3
 Félicitation à deux coopératives.....4

Pensée à retenir

... et si, ensemble, on s'y mettait...

La vérité m'échappe je n'en sais pas grand-chose mais peut-être qu'à mille nous saurons la trouver... N'oublie pas que ce sont les gouttes d'eau qui alimentent le creux des ruisseaux... Jacques Michel, *Amène-toi chez nous*

Les participants aux ateliers du Forum se sont prononcés sur les mécanismes de soutien jugés indispensables à l'émergence et au développement de coopératives en Acadie du Nouveau-Brunswick, soit en fixant un ordre de priorité en fonction des objectifs suivants :

- ⇒ L'adoption d'une nouvelle loi sur les associations coopératives du Nouveau-Brunswick Celle-ci date de 28 ans et elle s'avère désuète;
- ⇒ Une nouvelle loi qui contiendrait des dispositions relatives à tout genre de coopératives favorisant leur développement. Par exemple, une loi désignant et offrant un encadrement propre aux coopératives de travailleurs, aux coopératives de travailleurs actionnaires, aux coopératives de solidarité;
- ⇒ Une loi qui permettrait aux coopératives d'émettre des parts privilégiées favorisant ainsi l'accès à du capital nouveau;
- ⇒ Une loi qui rendrait obligatoire le principe de la dévolution désintéressée de l'actif net afin d'éviter, comme cela se fait régulièrement, de dilapider le patrimoine collectif que constitue une coopérative;
- ⇒ Une direction des coopératives sous un ministère à vocation économique pour administrer la loi sur les associations coopératives du Nouveau-Brunswick ainsi que pour adapter et / ou développer certains programmes favorisant leur développement. Si non, à l'instar de l'Ontario, un secrétariat aux coopératives outillé et mandaté pour s'occuper spécifiquement du développement des coopératives;
- ⇒ Un régime d'investissement coopératif provincial (complémentaire au REÉR-COOP présentement disponible au niveau fédéral) encourageant les membres à investir ou réinvestir dans leur coopérative ;
- ⇒ Pour les coopératives émergentes et celles en croissance, un programme provincial de garanties d'emprunt, un programme d'achat de parts privilégiées par le gouvernement ainsi qu'un programme de prêt à la capitalisation ;
- ⇒ Un programme provincial d'entrepreneuriat collectif favorisant la livraison de services conseils et de renforcement des capacités offert par la CDR-Acadie ou toute autre organisation similaire au Nouveau-Brunswick. Un programme qui offrirait, notamment à la CDR-Acadie, une subvention de base pour ses services ponctuels de promotion et d'accompagnement ainsi qu'au mérite selon le nombre de nouvelles coopératives créées et au nombre d'emplois créés ou maintenus grâce à l'accompagnement professionnel fourni par celle-ci.
- ⇒ La parité dans l'accès aux programmes gouvernementaux existants et qui sont offerts aux entreprises privées traditionnelles au Nouveau-Brunswick;
- ⇒ Un programme provincial favorisant la création de Fonds d'investissement pour le développement économique
- ⇒ des collectivités (FIDEC) gérés par des corporations locales d'investissement. Un programme qui serait conçu à l'exemple
- ⇒ de celui de la Nouvelle-Écosse où chaque investisseur dans un tel fonds bénéficie d'un crédit d'impôt de 30%. Un tel programme permettrait levées de fonds considérables consacrés à des projets d'entreprises, généralement collectives, supportées par la communauté, et ce, afin de générer des rendements sociaux et financiers. Pour plus d'information sur le programme des FIDEC en Nouvelle-Écosse, voir le site web : <http://www.gov.ns.ca/econ/cedif/background/>.



Extraits de la conférence d'ouverture par Michel Lafleur

Dans sa conférence prononcée lors de l'ouverture du forum, Monsieur Michel Lafleur, directeur de l'Institut de recherche et d'éducation sur les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), a présenté les résultats d'une étude effectuée par l'Institut. Celle-ci portait sur la distinction coopérative et les éléments sur lesquelles performant les organisations coopératives pour un mieux être des collectivités. En voici quelques extraits :

Quelques citations d'auteurs célèbres :

«*Nous avons plus que jamais besoin d'actions collectives qui vont au-delà de la traditionnelle dichotomie marché-État, et parmi les stratégies possibles figurent, en tête de liste, les coopératives.*» Joseph Stiglitz (2003), *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard

«*Dans notre monde globalisé, avec des défis de création et de partage de richesse, de démocratie et de solidarité, la formule coopérative est plus pertinente que jamais.* » Koffi Anan, Résolution A/RES/56/114 du 18 janvier 2002

Leçons tirées du terrain:

Différents résultats de recherche démontrent que l'approche coopérative :

- ⇒ Améliore la prise de décisions; Augmente les capacités des personnes et l'efficacité; Accroît l'accessibilité à des expertises, à des ressources, à des conseils; Accroît la capacité de développement; Augmente le sentiment d'appartenance; Améliore l'image et accroît la notoriété; Renforce la solidarité et accroît la force du réseau.

Ampleur du système coopératif : (selon l'Alliance coopérative internationale » <http://www.ica.coop/coop/statistics.html>)

- ⇒ Au niveau mondial, les coopératives génèrent 20 % plus d'emplois que toutes les multinationales réunies. C'est un total de 100 millions d'emplois qui sont souvent créés dans des secteurs délaissés par le secteur capitaliste et/ou par l'État.
- ⇒ Ensemble, les coopératives, à l'échelle de la planète formeraient la 8e économie mondiale.

Les avantages sur lesquels il faut miser :

Avantage / besoin : le fait que les coopératives soient issues d'un besoin largement partagé par tous les membres de la coopérative facilite le choix de la raison d'être de l'entreprise par un bon couplage entre besoin et produit (relation d'usage).

Avantage / réseau : la force du regroupement de coopératives en fédérations et en confédération permet aux coopératives de se doter de services plus amples (démarchage, formation, outils administratifs, etc.) contribuant à leur succès (intercoopération).

Avantage / soutien : la présence de leviers financiers et fiscaux ainsi que d'un réseau de soutien institutionnel et gouvernemental permettent un soutien approprié au développement de coopératives (intercoopération).

Sur la photo de gauche à droite: René Legacy, vice-président, Communications et stratégie à la Fédération des caisses populaires acadiennes et porte-paroles pour le Conseil Canadien de la Coopération, André Leclerc, titulaire Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives, Donald LeBlanc, président de la CDR-Acadie, Michel Lafleur, Directeur de l'Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke et conférencier invité, Claude Dionne, vice-doyen, Faculté d'administration, Université de Moncton, Melvin Doiron, directeur général de la CDR-Acadie.



Ouverture officielle de la coopérative d'alimentation de Dieppe

Félicitation aux membres et aux dirigeants de la Coopérative d'alimentation de Dieppe pour son ouverture officielle. Nous sommes heureux, à la CDR-Acadie, d'avoir pu contribuer au développement de ce projet.



60^e anniversaire de la Coopérative de Caraquet... et 33 ans de services du directeur général

Félicitation aux membres et à la direction de la Coopérative de Caraquet pour son 60^e anniversaire de fondation ainsi qu'à Monsieur Roger Cormier pour ses 33 années de services comme directeur général. Nous souhaitons à M. Cormier une heureuse retraite.



Sur la photo de gauche à droite, on aperçoit: M. Marcel Garvie, président du conseil d'administration de la Coopérative de Caraquet ainsi que du conseil d'administration de Coop Atlantique, M. Roger Cormier, directeur général sortant et M. Martin Légère, premier président du conseil d'administration de la Coopérative de Caraquet.